



Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations de développement et d'environnement

Vol. 4 No. 115 Publié par l'Institut International du Développement Durable Vendredi 10 Octobre 1997

LES FAITS MARQUANTS DE LA CdP-1 DE LA CCD JEUDI 9 OCTOBRE 1997

Les délégués ont entendu des déclarations d'officiels gouvernementaux et d'organismes internationaux dans les réunions Plénières du matin et de l'après-midi. La Plénière devait procéder, par ailleurs, à des échanges de points de vue avec les ONG sur les partenariats durant la séance de l'après-midi. La Grande Commission s'est réunie dans la matinée et de nouveau dans l'après-midi.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Cinq ministres, un ministre adjoint et treize autres officiels devaient s'adresser jeudi à la Plénière du Segment de Haut Niveau.

RATIFICATION: L'Afrique du Sud annonça sa récente ratification de la CCD effectuée simultanément avec celle de la CCCC. Le Kyrghistan organisa un séminaire sur la lutte contre la désertification qui a insufflé l'élan qui a permis la ratification de la CCD. Le délégué appuya la déclaration de la Russie qui affirme que la CdP se doit d'aborder de manière spécifique le problème de la désertification dans les pays en transition économique. Le Kazakhstan déclara que l'accession à la CCD par d'autres pays de sa région, aidera les efforts de lutte contre la désertification. L'Ukraine déclara que la CCD doit être universelle et prendre en considération les effets de la désertification et de la sécheresse dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est et de la région de la Mer Noire.

MECANISME MONDIAL: Le Lesotho souhaita voir le CST fonctionner dans de bonnes conditions avec un financement du MM. Le Pérou souligna la nécessité pour la CdP et l'institution hôte du MM de coordonner la mise en œuvre d'une manière transparente et équilibrée. Le Nigeria plaida pour un financement adéquat du Secrétariat et du MM pour que les objectifs de la CCD puissent être réalisés. La Gambie souhaita avoir un MM capable de mobiliser activement les ressources pour les activités de lutte contre la désertification.

TRANSFERT DES RESSOURCES, TECHNOLOGIES ET INFORMATIONS: Cuba rappela la déclaration faite par Fidel Castro au Sommet Alimentaire Mondial où il avait demandé pourquoi US\$700 milliards sont dépensés chaque année à des desseins militaires plutôt que pour la lutte contre la faim et la prévention de dégradation des sols. L'Inde offre l'expertise de ses institutions de recherche aux autres pays. L'Afrique du Sud souhaite partager son savoir avec d'autres pays de l'Hémisphère Sud.

L'AIDE INTERNATIONALE: Le Canada, le Japon, la République de Corée et la Suisse passèrent en revue les projets liés à la CCD qu'ils sont en train de financer. Le Japon accueillera la Seconde "Tokyo Development Conference on African Development." La République de Corée est en train d'élargir sa coopération avec les pays voisins. La Suisse déclara que le secteur privé doit s'impliquer davantage dans les objectifs de la CCD. Plus de 50% de l'aide bilatérale de la Norvège sont

affectés à l'Afrique subsaharienne. Israël a engagé des projets de formation dans des pays de toutes les régions. Les efforts bilatéraux liés à la CCD de la Belgique ont été centrés sur les moins avantagés, le rôle de la femme et la lutte contre la dégradation des sols et la désertification.

MISE EN ŒUVRE: Les activités nationales, sous régionales et régionales devaient être mises en relief par la plupart des orateurs. Le Lesotho organisera des élections locales comme l'une des initiatives visant à impliquer les communautés locales. Il organisera également un forum au début de l'année prochaine. L'Éthiopie est parvenue à l'autosuffisance en matière de production alimentaire ces trois dernières années et a même commencé à exporter. Le Mozambique a entamé les préparatifs de son programme de lutte contre la sécheresse et la désertification et a signé un Mémoire d'Entente avec le Secrétariat. La Suisse passa en revue le modèle de décentralisation politique Suisse. La Norvège endossa le renforcement par le Secrétaire Général du coordinateur résident. L'Inde serait heureuse d'accueillir une CdP future.

DECLARATIONS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Le Directeur Exécutif du PNUE, Elizabeth Dowdeswell déclara que le PNUE œuvrera à: relever la prise de conscience; encourager une meilleure connaissance de la désertification; et, soutenir le CST et aider à coordonner l'activité scientifique dans l'étude et la mise en œuvre des mesures de contrôle de la désertification partout dans le monde.

La Convention de Ramsar sur les Terres Humides déclara que son Plan Stratégique lui commande de renforcer et de formaliser des rapports avec d'autres conventions et organisations internationales. Le représentant encouragea les délégués à communiquer avec leurs collègues qui suivent la Convention de Ramsar pour l'élaboration des programmes d'action nationaux.

Le mandat de l'IGAD a été élargi à tous les aspects du développement durable dans la sous-région. Les domaines et les projets prioritaires seront présentés aux bailleurs de fonds en Mars 1998. La FAO a renforcé bon nombre de ses activités, en particulier: les méthodes de planification de l'utilisation des terres; les systèmes de détection précoce pour la sécurité alimentaire; et le programme de l'inventaire des ressources en eau. Le représentant déclara que la décentralisation de la FAO devrait permettre une plus grande participation des organisations locales.

EDIFICATION DES PARTENARIATS POUR LA CCD

Le Président de la GC, El-Ghaouth, ouvrit la séance Plénière consacrée au dialogue avec les ONG sur le thème de l'édification des partenariats pour la CCD. Il déclara en substance que le groupe était en train d'écrire une page d'histoire et que les autres organes des Nations Unies prendraient l'exemple sur la CCD. La représentante des ONG, Souna Diallo (Niger), déclara que dans son Article 3, la CCD définissait clairement l'esprit de partenariat. Elle ajouta que la séance avec les ONG constituait un pas en avant important dans le système des Nations Unies et

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@apc.org> a été rédigé et édité par Elisabeth Corell <elico@tema.liu.se>, Wagaki Mwangi <wagakim@iconnect.co.ke>, Tiffany Prather J.D. <tprather@iisd.org> et Lynn Wagner <lynn@iisd.org>. Rédactrice en Chef, Pamela Chasek <pam@iisd.org>, Directeur de la Publication, Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Version Française par Mongi Gadhoun <mongi.gadhoun@enb.intl.tn>. Le financement du Bulletin est assuré par le Ministère Néerlandais du Développement de la Coopération, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI) et les Etats-Unis d'Amérique (à travers l'USAID). Un soutien financier général a été accordé pour l'exercice 1997, par le Département du Développement International (DID) du Royaume-Uni, le Ministère des Affaires Étrangères du Danemark, la Communauté Européenne (DG-XI), le Ministère Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire, les Ministères Autrichiens de l'Environnement et des Affaires Étrangères, le Ministère Suédois de l'Environnement, le Bureau Fédéral Suisse de l'Environnement et le PNUD. Un soutien spécifique à la couverture de la CCD a été fourni par la Coopération Technique Allemande (GTZ). La version Française est financée par l'ACCT/IEPF avec l'appui du Ministère Français de la Coopération et le Ministère Québécois de l'Environnement et de la Faune. Le Bulletin peut être contacté par tel au: +1-212-644-0204; ou fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des autres donateurs. Des extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* peuvent être utilisés dans d'autres publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour l'utilisation de ces matériaux dans des publications commerciales, contacter le Directeur de la Publication. Les versions électroniques du *Bulletin* sont transmises automatiquement à la distribution e-mail (en formats ASCII et PDF) et sont accessibles à travers le serveur *Linkages* du WWW <<http://www.iisd.ca/linkages/>> sur Internet.

démontrait que la société civile a un rôle crucial à jouer dans les accords internationaux.

Délégués et ONG devaient ensuite se répartir en petits groupes pour discuter de la définition des partenariats dans le cadre de trois axes: leurs compréhension des partenariats; les caractéristiques des partenariats forts; et les attentes par rapport à ces partenariats; Une étude de cas Argentine sur l'édification des partenariats pour le programme d'action national fut présentée. Puis on aborda le sujet de la participation des ONG. Plusieurs intervenants parlèrent de la nécessité d'établir des voies de passage entre les activités des ONG locales et nationales et pour les échanges Nord-Sud et Sud-Sud. La délégation Argentine présenta un projet de décision prônant l'inclusion des ONG dans le programme officiel des futures CdP, en envisageant deux demi-journées de discussion ouverte à chaque session.

Les points clés notés par la dernière oratrice englobent: le degré de participation des ONG; l'étendue de l'influence des partenariats sur l'implication des communautés; la place des femmes et les questions de parité des genres dans les programmes d'action nationaux; la définition des rôles et responsabilités de tous les partenaires impliqués; le temps nécessaire à la prise de conscience et au respect de la légitimité du rôle de tous les concernés; et la volonté politique de la part des agences chargées de la mise en œuvre.

GRANDE COMMISSION

La GC se réunit pendant une heure dans le courant de la matinée. Elle se réunit de nouveau l'après-midi jusqu'à 21h pour l'examen des points en suspens dans certains projets de décision.

ETABLISSEMENT D'UN PANEL AD HOC DU CST: Le Président de la GC, El-Ghaouth, nota les recommandations du CST pour l'établissement d'un groupe d'experts ad hoc sur les indicateurs de la mise en application de la CCD. Les recommandations furent adoptées et les groupes régionaux soumièrent les noms de leurs experts désignés. Le groupe Africain et le Groupe de l'Europe de l'Ouest et autres soumièrent chacun trois noms. La Région Amérique Latine soumit deux noms. Il n'y eut pas de soumission pour l'Europe de l'Est parce qu'aucun expert de la région ne figure sur la liste agréée. L'Asie n'a pas encore identifié ses représentants. Des tractations devaient ensuite avoir lieu concernant le nombre de représentants pour chaque région. Après des consultations officielles, on se mit d'accord pour avoir deux représentants pour chacune des régions Asie et Amérique Latine, et trois représentants pour chacune des régions Afrique et OCDE.

DATE ET LIEU DE LA CdP-2: La proposition du Groupe Africain d'amender le projet de décision ICCD/COP(1)/L.2 pour stipuler que la CdP-2 se tiendra du 24 Août au 4 Septembre 1998 à Dakar, Sénégal, fut acceptée.

RESIDENCE DU SECRETARIAT PERMANENT: Suite à des consultations officielles, l'OCDE proposa d'amender le paragraphe 3 du projet de décision L.4. Le Secrétaire Exécutif y est encouragé à négocier de manière appropriée, avec le gouvernement de la République Fédérale Allemande, l'accord concernant le siège ainsi que les termes et conditions appropriées et nécessaires qui s'y rapportent, et ce, en consultation avec le Secrétaire Général, et de le soumettre à la CdP-2 pour adoption. L'amendement fut accepté.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CdP: Dans L.5, le Président de la GC suggéra la suppression du libellé qui se réfère, dans le paragraphe 3, à l'application des procédures à la CdP-3. Le projet fut adopté tel qu'amendé.

COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: Le Groupe Africain proposa l'amendement du paragraphe 1 du projet de décision procédurale pour stipuler "Décide de poursuivre l'examen" du projet de décision ICCD/COP(1)/L.42 et d'entreprendre une action à la CdP-3. L'amendement fut accepté.

REGLEMENT INTERIEUR: concernant les libellés crochétés dans les Règles 22, 31 et 47 portant sur la représentation des régions et des Parties touchées, le Président suggéra un compromis: "...les Parties pays touchées, en particulier d'Afrique, et englobant mais ne se limitant pas aux Parties pays touchés des régions auxquelles se réfèrent les autres Annexes de Mise en Œuvre de la Convention..." Le Groupe Africain et le GRULAC n'étaient pas d'avis qu'il y avait

consensus sur point, et l'Afrique proposa une alternative: "...ceux d'Afrique, "y compris les Parties pays touchés des régions auxquelles se réfèrent les Annexes de Mise en Œuvre de la Convention." L'Espagne apporta son appui au texte Africain. Le Canada, soutenu par les USA, déclara que plusieurs Parties pays touchés ne sont visés dans aucune des Annexes et ne sauraient accepter la suppression de "englobant aussi mais ne se limitant pas à..." L'UE souhaite le maintien du libellé tel qu'il avait été produit dans ICCD/COP(1)/L.2 et le porte-parole du Groupe JUSCANNZ déclara que les négociations sont retournées à leur point de départ d'il y a deux ans. La question fut transmise à la CdP-2 pour une nouvelle consultation.

ORGANISME D'ACCUEIL DU MM ET ACCORD SUR SES MODALITES: L'adoption du projet de décision L.15 fut reportée en attendant le résultat des consultations officielles sur le choix de l'institution.

TRAVAIL DES ANNEXES REGIONALES: La décision ICCD/COP(1)/L.14, soumise par la Région Amérique Latine et Caraïbes, fut amendée par l'UE et, plus tard, négociée officiellement avec les groupes régionaux. Les accords conclus entre les Parties relatifs aux annexes de mise en œuvre régionales et le programme d'action régional du GRULAC y sont favorablement accueillis et le Secrétaire Exécutif y est encouragé à faciliter l'assistance pour leur mise en application effective et efficace. Les délégués approuvèrent la décision sans objection.

BUDGET ET PROGRAMME POUR 1999: Le Président nota que le projet de texte n'était pas prêt et mit en relief toutefois les accords réalisés aux cours des consultations officielles menées dans la soirée du mercredi 8 Octobre. Le budget programmatique de l'exercice 1999 s'élève à US\$7,1 millions. La CdP approuvera 6,1 millions, et comme ce fut le cas pour les conventions sœurs, demandera à l'AGNU de payer environ US\$1 million pour la couverture des services de conférence sur une période donnée. Il évoqua d'autres aspects du budget: la contribution au budget régulier qu'apportera le pays qui accueillera la CdP-2; le post-ajustement des coûts pour Bonn, car les estimations avaient été basées sur Genève; et une contribution administrative de 13% à l'Organisation des Nations Unies. Il proposa l'autorisation de 8,3% de fonds de réserve pour le Secrétariat. La GC adopta le plan directeur.

FONDS SUPPLEMENTAIRE ET FONDS SPECIAL: La décision ICCD/COP(1)/L.10 traite des contributions aux deux Fonds. Outre les amendements introduits mardi 7 Octobre, le Président El Ghaouth proposa la suppression de toute référence à des chiffres spécifiques pour les deux fonds, car il s'agit de contributions volontaires. La décision fut adoptée telle qu'amendée.

FINANCEMENT EXTRABUDGETAIRE DU SECRETARIAT POUR 1998: La décision ICCD/COP(1)/L.11 précise la manière dont le Fonds Fiduciaire et le Fonds Volontaire Spécial doivent être utilisés durant l'exercice 1998. La décision fut adoptée sans objection.

ESTIMATION BUDGETAIRE DES DEPENSES OPERATIONNELLES DU MECANISME MONDIAL: Le projet de décision ICCD/COP(1)/L.13 demande au Secrétaire Exécutif de soumettre un budget pour le MM. A la lueur de l'accord que le budget du MM doit être dérivé des US\$7,1 millions approuvés pour 1999, le projet de décision fut retiré.

ARRANGEMENTS INTERIMAIRES: Le projet de décision ICCD/COP(1)/L.3 couvre diverses demandes adressées au Secrétaire Général. Le Président proposa un amendement prévoyant la désignation du premier Chef du Secrétariat de la Convention avec rang de Secrétaire Général Adjoint, à titre exceptionnel, et avec le titre de Secrétaire Exécutif et ce, pour une période de trois ans commençant le 1^{er} Janvier 1999. A la fin de ce premier terme, le poste serait classé à un niveau D-2. L'UE souligna que des circonstances exceptionnelles ont mené à cette décision et souligna l'importance de la bonne gestion. Les modifications et la décision furent adoptées.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La Plénière se réunira cet après-midi pour examiner le reste des projets de décision.